



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/45/SC.2/L.1/Add.1
21 octobre 1998

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Quarante-cinquième session
Genève, 12 octobre 1998
Point 6 de l'ordre du jour

Comité de session II

PROJET DE RAPPORT DU COMITÉ DE SESSION II

Rapporteur: M. Petr Havlík (République tchèque)

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

Orateurs:

Kenya
États-Unis
Japon
Autriche (pour l'UE)
Norvège

Cuba
Chine
Nigéria
Éthiopie
Sénégal

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être soumise au plus tard le **vendredi 30 octobre 1998** à la:

Section d'édition de la CNUCED
Bureau E.8106
Télécopieur: 907 0056
Téléphone: 907 5656/5655

**CONTRIBUTION DE LA CNUCED À L'APPLICATION DU NOUVEAU PROGRAMME
DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DANS
LES ANNÉES 90: PERSPECTIVES POUR L'AGRICULTURE,
LE COMMERCE ET L'INDUSTRIALISATION**

(Point 6 de l'ordre du jour)

(suite)

1. Le représentant du Kenya a dit que l'investissement faisait gravement défaut en Afrique et que les taux d'investissement interne devaient être majorés. Le déficit d'investissement avait rendu difficile la mise en place d'infrastructures sociales et matérielles, si bien que la productivité restait faible. Il était important de reconnaître la complémentarité entre investissements public et privé. L'investissement étranger devait jouer le rôle de source supplémentaire d'investissements. Ainsi pourrait être assuré un degré plus élevé de stabilité et de durabilité dans la structure des investissements.
2. Il fallait aussi renforcer la capacité d'offre de l'Afrique. Les efforts devaient s'attacher à améliorer la capacité d'offre de l'agriculture, qui constituait l'ossature de l'économie africaine. En poursuivant cet objectif, il était important de prendre en compte les conditions locales spécifiques. Dans les projets de développement et activités de coopération technique, il convenait d'utiliser au maximum les ressources humaines et matérielles disponibles sur place.
3. Le représentant des États-Unis d'Amérique a dit que le secrétariat de la CNUCED avait présenté une analyse très approfondie et circonstanciée des difficultés avec lesquelles l'Afrique était aux prises. Il y avait eu, certes, des signes de reprise économique depuis 1994, mais l'Afrique ne devait pas, pour autant, se reposer sur ses lauriers. En Afrique, les taux de pauvreté étaient encore beaucoup trop élevés, et les indicateurs du développement humain restaient inacceptables. De plus, les niveaux d'investissement et de productivité, dans l'agriculture comme dans l'industrie, étaient beaucoup trop faibles. Il était vraiment décourageant de constater qu'à l'exclusion de la terre, 70 % des richesses qui faisaient l'objet de propriété privée, en Afrique, se trouvaient à l'extérieur du continent africain. Aussi, dans de nombreux pays, le principal défi était, pour les pouvoirs publics, de créer un climat favorable à l'investissement, étayé par la démocratie, le respect des droits de l'homme et la bonne gouvernance. Au premier rang des priorités

devait venir l'investissement dans la mise en valeur des ressources humaines essentielles.

4. La communauté internationale devait s'employer davantage à élargir l'éventail des chances économiques pour tous les Africains. Par leur programme "Partenariat pour la croissance et les chances économiques en Afrique", les États-Unis s'efforçaient de contribuer à développer leurs liens commerciaux et d'investissement avec l'Afrique, de soutenir le développement d'entreprises locales et de renforcer l'infrastructure des transports.

5. Pour ce qui était de l'allégement de la dette, les États-Unis s'étaient déclarés favorables à l'annulation des prêts à des conditions de faveur accordés à l'échelon bilatéral à des gouvernements dès lors que ceux-ci remplissaient certaines conditions, et à la reprogrammation des recettes en monnaie locale provenant des programmes d'aide en nature en faveur de la mise en valeur des ressources humaines et de la réforme agricole.

6. Le représentant du Japon a dit que son pays avait continué, ces dernières années, d'accorder au titre de l'APD des prêts de plus de 1 milliard de dollars par an, ainsi qu'une aide substantielle au titre de l'allégement de la dette, et qu'il avait coopéré avec l'Afrique dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines sous diverses formes.

7. Le Japon avait parrainé la Conférence internationale de la CNUCED sur le développement de l'Afrique dans une perspective comparative, qui avait été accueillie par Maurice en septembre 1998, à la suite de conférences analogues organisées en 1996 et 1997. Il fallait attacher une importance toute particulière à la première Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD I) organisée conjointement par le Japon, l'ONU et la Coalition mondiale pour l'Afrique en octobre 1993. Les notions de responsabilité totale des pays de l'Afrique subsaharienne et de partenariat avec la communauté internationale, qui avaient été mises en lumière à la Conférence, avaient été incorporées par la suite à la stratégie de partenariat en vue du développement adoptée par le Comité d'aide au développement de l'OCDE, et les pays du G7 avaient donné leur adhésion sans réserve à ces notions lors du Sommet de Lyon de 1996, puis s'étaient engagés à les traduire en mesures concrètes lors des Sommets de Denver (1997) et de Birmingham (1998).

8. Le Japon, l'ONU et la Coalition mondiale pour l'Afrique avaient aussi organisé conjointement la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le

développement de l'Afrique (TICAD II) qui devait se tenir en octobre 1998. Cette conférence aborderait tout un éventail de questions dans les domaines de l'éducation, de la santé, du développement du secteur privé, de l'agriculture, de la bonne gouvernance et de la gestion de l'environnement. Elle formulerait un programme d'action pour les pays d'Afrique et leurs partenaires de développement.

9. Les diverses difficultés auxquelles les pays africains s'étaient heurtés ces dernières années avaient été en partie aggravées par la crise financière asiatique. Toutefois, étant donné la richesse de l'Afrique en ressources naturelles et humaines, son avenir n'était pas sombre. La nouvelle génération de dirigeants africains capables que l'on voyait entrer en scène était acquise non seulement à la cause de la démocratie ou de la réconciliation nationale, mais aussi à l'édification de la nation et au relèvement des niveaux de vie des citoyens.

10. Le représentant de l'Autriche, parlant au nom de l'Union européenne, a dit que la CNUCED avait entrepris une analyse des problèmes de développement de l'Afrique en un moment où un optimisme croissant quant aux perspectives économiques de cette région coïncidait avec un pessimisme croissant quant aux conditions économiques mondiales. La question clé était donc de savoir comment soutenir la récente reprise des économies africaines dans un environnement extérieur qui se dégradait, en partie du fait de la récente effervescence des marchés financiers. Le *Rapport sur le commerce et le développement, 1998* contenait quelques suggestions utiles en matière de renforcement des capacités locales, mais dans d'autres domaines, les propositions formulées allaient dans la mauvaise direction.

11. La médiocrité des résultats enregistrés précédemment en Afrique subsaharienne s'expliquait à la fois par des causes internes et externes. Les récentes modifications d'ordre institutionnel et politique avaient favorisé la mise en place d'un environnement favorable à l'entreprise, renforcé la confiance des investisseurs locaux et étrangers et augmenté la capacité d'offre et la compétitivité. Le *Rapport* insistait sur la nécessité de créer un "État orienté vers le développement" pour les économies africaines: ce serait un cadre utile pour renforcer encore les capacités locales. Les politiques de cet État devraient être simples, prévisibles et transparentes, et l'équité et la primauté du droit devraient y régner.

12. Ces politiques devraient s'attacher tout particulièrement à encourager le fonctionnement efficace et équitable des marchés. À certains égards, il n'était guère approprié de préconiser le retour à des politiques comme le contrôle des taux d'intérêt et la modification discrétionnaire de l'environnement commercial, comme le faisait le *Rapport*: cela risquait de détourner les pays africains de travailler à s'intégrer davantage à l'économie mondiale.

13. Le renforcement des capacités devrait comprendre celui de l'aptitude à superviser et à réglementer le secteur financier, à décourager les opérations de prêt imprudentes, à faire appliquer les disciplines de crédit et à renforcer la confiance des épargnants dans les intermédiaires financiers. Toutefois, en invitant à assujettir à des conditions préalables rigoureuses la libéralisation des transactions en capital, le *Rapport* risquait de décourager les flux d'investissement à destination des pays africains.

14. La crise financière mondiale avait eu des répercussions négatives sur les économies africaines du fait de la baisse des cours des produits de base. Cette baisse, à son tour, avait augmenté la difficulté d'attirer les investissements dans les secteurs de production de ces biens, assombrissant les perspectives de croissance à moyen terme. Une assistance technique s'imposait donc pour aider à surmonter la crise.

15. Un allègement appréciable de la dette avait déjà été accordé à un certain nombre de pays. Les Conditions de Naples et l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés avaient pavé la voie à une importante diminution de la dette et étaient compatibles avec la poursuite de politiques judicieuses. Pour ce qui était d'améliorer l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, le mieux serait de collaborer avec les institutions financières multilatérales et régionales auxquelles la plus grande partie de la dette extérieure non encore remboursée était due.

16. Le représentant de la Norvège a dit qu'il appartenait aux gouvernements africains, en premier chef, d'établir les conditions préalables nécessaires pour attirer les capitaux privés. Ces conditions étaient, notamment, la paix et la stabilité politique, des politiques macroéconomiques judicieuses, le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance, l'ouverture et la transparence. Toutefois, de saines politiques à l'échelon national ne suffisaient pas, en elles-mêmes, à assurer une croissance et un développement soutenus.

17. La plus grande intégration des économies africaines dans le système commercial mondial devait être une préoccupation internationale. L'accès aux marchés était une question cruciale. Malgré certaines tendances prometteuses, il était évident que la plupart des pays africains n'avaient pas été en mesure, jusqu'à présent, de tirer suffisamment parti du processus de mondialisation. L'un des principaux obstacles au développement économique et social en Afrique était la lourde charge que représentait la dette. C'était dire l'extrême importance d'efforts internationaux tendant à l'allègement de la dette. L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés était le programme le plus ambitieux d'annulation de la dette qui ait jamais été lancé, mais on pouvait encore l'améliorer en y incluant davantage de pays, en accélérant la mise en oeuvre du mécanisme et en attribuant un rang de priorité plus élevé aux questions sociales.

18. Une autre question essentielle était la nécessité pour les pays africains de stimuler la mise en place d'un secteur privé dynamique. Les autorités locales et les institutions donatrices devaient coopérer avec le secteur privé pour créer un environnement favorable, de nature à attirer l'investissement privé. Des partenariats novateurs secteur public-secteur privé s'imposaient donc.

19. Dans le domaine de l'agriculture, il était indispensable d'adapter les méthodes d'action pragmatiques au contexte spécifique de chaque pays. Le renforcement de la coopération régionale et subrégionale orientée vers le commerce contribuerait à promouvoir la croissance et le développement. Les pays développés et les pays en développement devaient s'engager à consacrer 20 % de l'APD et 20 % des budgets nationaux, respectivement, aux programmes sociaux essentiels.

20. Le représentant de Cuba a dit que le poids de la dette extérieure non remboursable, la diminution de l'APD et la faiblesse des prix des produits de base handicapaient les pays africains et les autres pays en développement. Les besoins énormes en matière d'infrastructure, de ressources financières et de capital humain ne pouvaient être satisfaits que dans le cadre d'un renforcement du rôle de l'État en matière de développement. La mise en place d'institutions et la libéralisation prudente des marchés étaient des principes importants des stratégies de développement que les pays africains devaient adopter; parallèlement, la communauté internationale devrait défendre les avantages qui étaient accordés aux pays les plus pauvres dans les accords de

l'OMC. La CNUCED pourrait entreprendre une évaluation complète de la viabilité de la dette extérieure des pays africains, peut-être en collaboration avec d'autres organisations.

21. Cuba elle aussi avait connu des problèmes économiques graves depuis la fin de la guerre froide, mais elle s'était clairement engagée de longue date à soutenir le développement de l'Afrique, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation. Si les efforts et les promesses de la communauté internationale ne se traduisaient pas par des résultats concrets, la misère de l'Afrique serait source de grand danger, notamment pour les pays développés.

22. Le représentant de la Chine a dit que si la reprise économique récemment enregistrée en Afrique était un signe encourageant, il ne fallait pas être trop optimiste au sujet des perspectives de développement de la région. Dans la plupart des pays africains, la croissance restait extrêmement fragile et, malgré les taux satisfaisants - de l'ordre de 6 % - affichés par certains d'entre eux au cours des dernières années, le terrain perdu ne pourrait être regagné que si elle se maintenait à ce rythme pendant de nombreuses années.

23. Il y avait beaucoup à faire pour surmonter les difficultés intérieures et consolider la croissance en Afrique. Les taux d'épargne et d'investissement y étaient insuffisants, le secteur agricole y était à la traîne, les exportations y étaient faibles et l'industrialisation peu avancée par rapport aux autres régions. La diminution de l'APD, le fardeau de la dette extérieure et le manque d'accès à l'IED étaient des facteurs qui compromettaient la durabilité de la reprise en Afrique. Afin de surmonter ces problèmes, les pays africains devaient poursuivre les réformes économiques sur le plan intérieur, mais ils avaient aussi besoin d'aide extérieure. La communauté internationale, en particulier les grands pays donateurs, pouvait contribuer à créer un environnement extérieur favorable et apporter une assistance financière et technique tangible, spécialement aux pays d'Afrique subsaharienne.

24. Bien qu'étant elle-même un pays en développement, la Chine avait constamment accru son assistance à l'Afrique. Ses échanges avec les pays de la région se développaient et les possibilités de coopération économique étaient encore considérables.

25. Le représentant du Nigeria a dit que la tâche des responsables africains était, comme il avait été souligné dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 1998*, de consolider la reprise récemment enregistrée pour qu'elle donne lieu à un décollage économique durable. À cette fin, le soutien

total et actif de la communauté internationale était indispensable. La croissance économique globale de l'Afrique était fortement tributaire des résultats du secteur agricole. L'expérience avait démontré que la libéralisation de l'agriculture dans les pays africains ne suffisait pas à elle seule à améliorer les résultats. Les obstacles structurels et les faiblesses institutionnelles, qui étaient encore omniprésents, avaient contribué à la sous-capitalisation de l'agriculture. Les difficultés d'accès aux marchés et la baisse des prix des produits de base posaient des problèmes supplémentaires aux producteurs agricoles africains. Les facteurs structurels expliquaient également les mauvais résultats commerciaux des pays africains. Dans ce domaine, les tâches les plus difficiles des décideurs étaient de surmonter les obstacles au développement et à la diversification des capacités de production, et d'obtenir de meilleures conditions d'accès aux marchés pour de plus grandes quantités de produits. C'est pourquoi il était souhaitable d'adopter une politique progressive de libéralisation du commerce.

26. Les mauvais résultats agricoles et commerciaux des pays africains étaient responsables de la lenteur de l'industrialisation. D'autres facteurs étaient venus s'ajouter: la faiblesse de l'accumulation du capital, l'insuffisance de l'investissement étranger direct et du transfert de technologie, la fuite continue des capitaux, le manque de chefs d'entreprise locaux dynamiques, l'incohérence et les effets pervers des politiques et stratégies macroéconomiques.

27. Compte tenu de toutes ces difficultés, la réflexion menée dans le *Rapport sur le commerce et le développement* sur les politiques possibles et sur certaines stratégies devrait être poursuivie et servir de référence pour repenser la conception traditionnelle de la prépondérance du marché.

28. Le représentant de l'Éthiopie a dit que, malgré la mise en oeuvre de programmes de réformes économiques dans de nombreux pays africains, la marginalisation du continent dans le processus de mondialisation se poursuivait, comme l'illustrait la part modeste de l'Afrique dans les courants d'investissement étranger direct à destination des pays en développement. Celle-ci s'expliquait par le fait qu'un certain nombre d'obstacles empêchaient les pays africains d'accélérer leur croissance et leur développement.

29. L'environnement extérieur, caractérisé par la baisse des prix à l'exportation et par la diminution de l'aide publique au développement reçue, n'était pas propice au redressement de l'Afrique. En outre, dans de nombreux

pays africains, le poids élevé de la dette n'avait pas permis d'investir dans l'infrastructure matérielle et sociale, et avait freiné l'entrée de capitaux privés. La progressivité des droits de douane imposés sur les principaux marchés d'exportation avait également réduit la portée des efforts de diversification des exportations et d'industrialisation déployés par les pays africains.

30. L'Initiative PPTE offrait une solution plus globale à la crise de la dette des pays africains et des autres pays très endettés, mais sa mise en oeuvre devait être plus rapide et les conditions à remplir pour en bénéficier devaient être assouplies. La proposition tendant à ce qu'un groupe spécial et indépendant d'experts procède à une évaluation générale de la viabilité de la dette africaine méritait d'être examinée sérieusement.

31. La communauté internationale devrait désormais mettre en oeuvre totalement et concrètement les engagements pris dans le Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique.

32. Le représentant du Sénégal a dit qu'en 1997 on s'était unanimement félicité des progrès que l'Afrique avait accomplis sur la voie de la stabilisation économique, de la démocratie et de la primauté du droit, qui constituaient tous des éléments importants d'un environnement favorable au développement. Le *Rapport sur le commerce et le développement, 1998* contenait une mise en garde quant aux risques d'un coup d'arrêt prématuré au redressement de l'Afrique. Il était un fait que les programmes d'ajustement structurel n'avaient permis d'améliorer les équilibres macroéconomiques qu'au prix de lourds sacrifices et d'un affaiblissement du rôle de l'État. Il était clair que ce dernier avait des responsabilités importantes en matière de développement et devait donc être pleinement rétabli dans son rôle. Néanmoins, les mesures prises au niveau national n'avaient aucune chance de réussir si la tendance actuelle à la diminution de l'aide au développement n'était pas enrayée et si le problème de la dette n'était pas résolu. Cette constatation avait été faite par le Président Clinton, entre autres. L'analyse de la CNUCED, et notamment la proposition visant à créer un comité indépendant pour évaluer la viabilité de la dette extérieure africaine, devait être appuyée. Même si une solution était trouvée au problème de la dette, elle n'aurait guère d'effet bénéfique à long terme si elle n'allait de pair avec une ouverture des marchés des pays développés.

33. Les mécanismes régionaux et sous-régionaux d'intégration commerciale en vigueur en Afrique devraient être consolidés. Les pays africains étaient particulièrement pénalisés par le manque de capital humain, notamment dans le domaine du commerce international; le Sénégal était en train d'élaborer une nouvelle proposition à ce sujet. Enfin, au moment où l'attention commençait à se porter sur la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest attendait toujours que la mise en oeuvre d'un programme visant à intégrer ses pays membres au réseau commercial mondial soit financée par l'Union européenne, conformément à la promesse faite à la neuvième session.
